

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 26 FEVRIER 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **vingt-six février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2015

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Éric SALLABERREBORDE, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à S. PANCHOUT), M. Christian BONNEAU (pouvoir à F. MARQUILLE-MIRAMBET), Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER (pouvoir à Ch. MIQUEU).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus des séances du 16 décembre 2014 et 12 janvier 2015 et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, les deux procès-verbaux sont adoptés à dix-neuf voix pour.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose le retrait suivant à l'ordre du jour des points suivants :

- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs
- Affectation des résultats

Au nom de son groupe Monsieur Christophe MIQUEU demande pourquoi le compte de gestion et le compte administratif ne sont pas votés lors de ce conseil municipal ? Il demande si, comme pour le CA du CCAS ce 25/02/2015, les comptes de gestion n'ont pas été validés et transmis par la Trésorerie ?

Effectivement, Monsieur le Maire précise, comme pour le CCAS, que les comptes de gestions n'ont pas été transmis par la Trésorerie. Aussi, les comptes 2014 seront présentés mais pas votés. Le vote est donc reporté au prochain conseil municipal en attendant que Madame la Trésorière ait remis son travail.

Et l'ajout suivant :

- TAP (proposition de changement d'horaires pour l'année scolaire 2015/2016)
- Demande de subvention (CR aquitaine : signalétique touristique communale)

Le conseil municipal donne son accord, à quinze voix pour et quatre abstentions, pour les retraits à l'ordre du jour et à dix-neuf voix pour, pour l'ajout de points à l'ordre du jour.

1 – BUDGETS COMMUNAUX

Régie des transports

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2014.

Il est rappelé que le compte administratif est équilibré (à l'euro près) grâce à la subvention de la commune.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 60 000.00 €
- Section d'investissement à la somme de 171 806.76 €

Monsieur Christophe MIQUEU demande une précision concernant le renouvellement du bus, l'emprunt de 120 000 € et un achat pour 155 000 €.

Monsieur le Maire précise que le budget tient compte des amortissements et que la commune prévoit la revente de l'ancien bus à 16 000 € environ.

Monsieur le Maire rappelle que le transport scolaire sur la commune est un service offert aux familles donc pris en charge par la commune. Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail (élus, parents d'élèves, FCPE...) doit étudier la question de la facturation, ou non, du temps périscolaire (APS) pour les enfants qui prennent le bus dans le 1^{er} circuit (le matin) et dans le 2nd circuit (le soir).

Monsieur Christophe Miqueu indique que puisque le principe de gratuité du service public de transport scolaire existe dans la commune, il n'y a pas de raison de facturer le temps d'APS pour les enfants qui se retrouvent à la garderie du seul fait des contraintes du circuit de transport.

Le conseil municipal adopte le budget 2015 de la régie des transports à dix-neuf voix pour.

Assainissement

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2014.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 168 935.44 €
- Section d'investissement à la somme de 304 544.28 €

A la lecture des résultats, Monsieur Christophe MIQUEU s'interroge sur le vote du conseil municipal, en novembre 2014, proposant une augmentation du tarif de l'assainissement (+ 0.05€/m³ épuré) pour combler le déficit d'environ 200 000 €.

Monsieur le Maire précise que le budget de l'assainissement doit être équilibré. Sinon, cela reviendrait à faire payer l'assainissement collectif aux habitants qui ont investi dans un assainissement individuel. Il revient sur les problèmes d'équilibre concernant le fonctionnement : annulations de titres, impayés, dossiers de surendettement. Le CA 2014 fait apparaître un résultat de la section de fonctionnement à 2 000 €. La régie d'assainissement a une capacité d'investissement que l'on retrouve dans les prévisions budgétaires 2015.

Monsieur Benoit PUAUD précise que certaines dépenses 2014 n'arriveront en facturation qu'en 2015 ce qui explique ce résultat légèrement positif.

Madame LAWThER indique que le travail en commission sur le budget 2015 de l'assainissement a été très détaillé et intéressant et que les investissements 2015 sont conséquents dans ce domaine : travaux sur la station d'épuration, extension du réseau à La Ribeau, étude des eaux parasites « bourg ouest », étude à Roussillon....

Le conseil municipal adopte le budget 2015 de la régie d'assainissement à dix-neuf voix pour.

Commune : budget principal

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2014.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 2 892 502.00 €
- Section d'investissement à la somme de 4 726 925.33 €

Monsieur le Maire expose l'ensemble des investissements prévus pour 2015 et présente également la liste des subventions attribuées aux associations.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE - SEANCE DU 26 février 2015

COMPTE	DESIGNATIONS	MONTANTS	MONTANT	TOTAL PREVISIONS	Total
		TTC	TTC	TTC	Financement
		RAR	Propositions COMMISSIONS		Pour information
165	Caution	925		925	
20422	Subv façades	2 500		2 500	
458101	Trvx SDEEG ZAE	8 041		8 041	
2031	agenda accessibilité ERP		10 000	10 000	
2112	terrain st romain patachon		41 074	41 074	
2111	frais notaire		20 000	20 000	
2112	terrain + hab meyran Pringjs		200 000	200 000	160000 (vente maison)
2031	Diagnostic éclairage public (Sdeeg)		6 500	6 500	
205	logiciel alerte info sms		5 000	5 000	
2112	Acquisition terrains (AFR, Castagnet)		10 000	10 000	
2031	Etudes Azimut voiries (2880) espaces verts		10 000	10 000	
	Sous-Total	11 466	302 574	314 040	
2183	mai armoire ignifuge		4 500	4 500	
2183	mai ordi mairie	11 827	5 000	16 827	
2188	Tec outillage TEC	800	11 800	12 600	
2188	TEC Mat formation premier secours/protections auditives - doc unique		7 000	7 000	
2188	Mai 2 Vitrines d'affichage		1 150	1 150	
2188	anim Bancs extérieurs manifestations + bancs eglise		28 620	28 620	
2188	tec table hydraulique		3 800	3 800	
2313	bat Couverture Bar à biere		4 800	4 800	
2313	Tec MOE + MI Construction Garage		15 000	15 000	
2313	Tec Construction garage atelier		187 500		
	TOTAL 111	Sous-Total	12 627	269 170	281 797
2313	Travaux Cabinet médical	30 225	821 621	851 846	74236.25 (DETR 2014)
2313	MOE Cabinet med		30 000	30 000	
2313	Missions intellectuelles cab médical		11 000	11 000	
	TOTAL 112	Sous-Total	30 225	821 621	892 846
2313	Refecton mur cimetiére Puch		10 100	10 100	
2313	trvx eglises communales		15 000	15 000	
2313	Reprise de concessions dans 4 cimetières + Colombarium		150 000	150 000	70000 (ventes tombes)
	Total 113	Sous-Total	-	10 100	175 100
2188	tapis sols	3 348		3 348	
2184	meublier		5 000	5 000	
2313	couverture ecole maternelle		18 600	18 600	
2313	bardage/ menuiserie ecole maternelle		10 200	10 200	
	Total 114	Sous-Total	3 348	33 800	37 148
2313	salle culturelle	156 429		156 429	
2184	meublier salle	10 976		10 976	
	Total 115	Sous-Total	167 405	-	167 405
2313	stade barriere reconstruction vestiaires tribunes	5 800	294 200	300 000	300000 (assurance)
2188	divers stades	554		554	
	Total116	Sous-Total	6 354	294 200	300 554
21568	Bornes incendies	13 693	-	13 693	
21568	création citerne incendie collège		46 000	46 000	30600 (Subv CG33)
2152	Installation bornes voitures électriques (SDeeg)		4 250	4 250	
2152	mise en application du PAVE		10 000	10 000	
2152	Parking Salle Culturelle (éclairage public)		11 000	11 000	
2151	Gros travaux de voirie 2015		50 000	50 000	
2152	Electrification des cloches Puch, St Romain (50 ans fusion)		12 000	12 000	
2152	Signalétique touristique		30 000	30 000	
	Total 118	voirie/reseau/ep Sous-Total	13 693	163 250	176 943
2121	plantation(5000 commune + 5000 villages)		10 000	10 000	
2184	Mobilier aires de jeux		5 000	5 000	
	Total 119	Espaces Verts - Sous Total	-	15 000	15 000
2313	Construction local chasse moulin des Aynes		125 000	125 000	
2313	Restauration fut moulin		29 000	29 000	
	Total 120			154 000	
2313	MOE		57 000	57 000	
2313	Missions intellectuelles		30 000	30 000	
2313	Travaux phase 1 bibliotheque/mediatheque		360 000	360 000	
	Total 121	Pôle culturel Touristique Associatif (PCTA)		447 000	
	Travaux régies accessibilité		10 000	10 000	
	travaux régies énergie batiments		10 000	10 000	
	Travaux regie ecoles (bardage) mur rue nouvelle, gites,eglise st leger		60 000	60 000	
	Travaux regie rénovation atelier existant		130 000	130 000	
	Trvx Regie	Sous-Total	210 000	210 000	
	INVESTISSEMENTS 2015	245 118	2 119 715	3 171 832.61	634836.25
	Reste à financer (fond propre + emprunt + Subv sollicitées + FCTVA 2016 et 2017)				2 536 996.36

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE - SEANCE DU 26 février 2015

SUBVENTIONS (cpte 6574)	BP2014	CA 2014	BP2015
Amicale Corps sapeurs pompiers	400	400	400
UNC Entre-Deux-Mers(150 € + drapeau 150€)	300	300	150
Anciens Combattants (CATM)	150	150	150
anciens d'AFN	150	150	150
Résistants ANACR	150	150	150
Déportés Résistance	15	15	15
Médaillés militaires	30	30	30
ARESCJ	266	0	0
ASS Entre-deux-voies	400	400	400
AS SAUVETERRE (Foot)	5200	5200	5200
Piscine (14 juillet - Bal)	500	680	680
Volley Club	150	150	150
CHAEM	750	750	500
Sté Chasse ACCA	500	500	500
Truite Sauveterrienne	500	500	500
Propriétaires de PUCH	150	150	150
CAC (FDV 13000 + confé 500+ medievaes 3500)	17000	17000	18000
musique en Bastide(fete musique)	2000	2000	2000
musique en Bastide(subv except sono)	1500	1500	0
Amis de la Bastide (salon livre250 + 500 manif)	750	750	750
Organisation Echange Sottrum/olite	1500	1500	1500
Parallèles attitudes Diffusion Ouvre la voix	1 500	2500	2500
Prévention Routière	150	150	150
Foyer Socio-Educatif Collège Barrière	1 000	1000	1000
Voyages scolaires collège : 10 x 100 €	1000	400	1000
Voyages scolaires autres établissements	200	0	500
Prix FOUCHY	3400	3400	3400
Tour des Ecureuils (départ +arrivée)	1350	1350	1800
Section Jeunes Sapeurs Pompiers	300	300	300
Association St Léger de France	100	100	100
Amicale Sapeurs Pompiers Langon	15	0	15
Fondation du Patrimoine	100	100	100
Tennis dde Subv except.	750	750	0
Servir l'abeille en Gironde	100	0	100
Total	42326	42325	42340

Au nom de son groupe, Monsieur Christophe MIQUEU, émet une remarque sur les dossiers reçus en amont du conseil municipal. Il regrette de ne pas avoir eu ces documents plus de 24H à l'avance afin de pouvoir plus largement analyser les propositions.

Monsieur Christophe MIQUEU estime que le conseil aurait pu attendre pour voter le budget pour se donner un peu de temps.

Il pense qu'il serait souhaitable d'avoir un prévisionnel des travaux et investissement à venir jusqu'à 2020 afin d'affiner les ordres de grandeur sur plusieurs années, et donc une perspective claire des réalisations programmées étant données les sommes considérables engagées.

Monsieur le Maire précise que le calendrier de ce début d'année 2015 est assez complexe et indique qu'un effort sera fait pour envoyer les éléments encore plus en amont afin de permettre aux conseillers municipaux de les étudier.

Monsieur le Maire signale que certains investissements au budget 2015 n'étaient pas prévus notamment la reconstruction des tribunes et vestiaires du stade Barrière au Closet.

Monsieur le Maire indique que le programme 2014 de « Pour Sauveterre » présente les investissements programmés sur le mandat 2014-2020 avec notamment :

- les dernières phases sur les monuments : la Porte Lafon, la face sud de la Porte St Romain, l'église de St léger et le cœur de l'église du Puch, St Romain
- les écoles : mise en accessibilité de l'école élémentaire...

- la rénovation du centre bourg : rues, trottoirs.... (environ 3 000 000 € pour toute la Bastide)

Monsieur MIQUEU explique que son groupe votera contre le budget. Ce vote tient au fait que ce budget est conforme au programme de la majorité, et qu'il est donc bien éloigné du programme « Sauveterre pour tous » pour la réalisation duquel son groupe a été élu.

Monsieur le Maire confirme.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte le budget 2015 de la commune à quinze pour et quatre contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET).

Madame Marie José LAWThER remercie le service administratif pour l'important travail effectué sur la préparation budgétaire 2015.

2 – USTOM

Délibération 2015-02-03

Monsieur le Maire et Monsieur Laurent SAUTS, Adjoint, rappellent au Conseil Municipal les modifications de collecte de l'USTOM validées en Comité Syndical le 12 février 2015. Il apparaît que le bourg de Sauveterre de Guyenne ne disposera plus que d'un passage toutes les deux semaines, au lieu des deux passages par semaine actuellement (mardi et vendredi).

Seuls les bourgs de La Réole, Ste Foy la Grande et Castillon la Bataille conserveront un passage hebdomadaire.

Monsieur Laurent SAUTS signale également l'arrêt du ramassage du verre en porte à porte. La collecte se fera en apport volontaire aux bornes, l'information a été communiquée à l'ensemble des habitants par l'USTOM.

Monsieur SAUTS propose au conseil municipal l'adoption d'une motion qui a été souhaitée, à l'unanimité, par la commission LULOM :

« Le Conseil Municipal de Sauveterre de Guyenne regrette que les remarques faites au bureau de l'USTOM par son représentant, n'aient pas été entendues, et réaffirme par cette motion son souhait de maintenir au minimum un passage par semaine dans le bourg afin de garantir la salubrité publique sur la commune conformément aux dispositions de l'article R2224-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « dans les zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou dans plusieurs communes, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine ».

Conscient de la recherche de solutions afin de maintenir un service de qualité et un équilibre budgétaire, le Conseil Municipal comprend qu'il y a lieu de modifier les collectes, le fonctionnement et la tarification de l'USTOM. Cependant, dans le but de pallier aux problèmes occasionnés par la densification des logements dans la Bastide (absence de lieux de stockage des OM...), le Conseil Municipal demande que le bourg de Sauveterre de Guyenne soit collecter comme les plus grands centres-bourgs précédemment cités, à savoir au moins une fois/semaine. »

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de faire référence au texte de loi sur la salubrité. D'autre part, la majorité des délégués au sein du syndicat, représente des petites communes sans centre bourg important d'où l'absence de réaction sur cette nouvelle organisation.

Monsieur Christophe MIQUEU prend la parole au nom de son groupe, qui s'oppose à la réduction du nombre de ramassage. En effet, la réduction des services (baisse du nombre de collectes et suppression de la collecte de verre) s'accompagne d'une augmentation des tarifs. Monsieur MIQUEU

signale un problème de gestion de la part du syndicat et son inquiétude vis-à-vis de la mise en œuvre d'une logique de restriction budgétaire.

Monsieur MIQUEU indique que le groupe « Sauveterre pour tous » est d'accord sur le principe de la motion mais pas sur la rédaction notamment pourquoi ne pas demander à conserver les deux ramassages hebdomadaire puisqu'il s'agissait précédemment de la position de la commune. Il regrette de n'avoir pas eu connaissance du texte en amont du conseil.

Monsieur le Maire signale que la plupart des communautés des communes voulaient étaler la mise en place de la redevance incitative sur une période plus longue afin d'évaluer l'impact de cette nouvelle collecte.

L'ancien bureau de l'USTOM a modifié la grille tarifaire pour qu'elle puisse être validée par les délégués tout en sachant qu'à terme le budget ne serait pas équilibré !

Monsieur Laurent SAUTS précise que la commission LULOM, qui regroupe des représentants des deux listes, a validé la semaine précédente la rédaction de la motion et son contenu.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET) adopte la présente motion de autorise Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint au Maire à trouver une solution de conciliation avec l'USTOM.

3 – ASSAINISSEMENT

Délibération 2015-02-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation, pour un marché de travaux, est en cours concernant l'extension du réseau d'assainissement collectif communal sur le secteur de « Bouey-La Ribeau » à Saint Romain de Vignague afin d'être conforme au PLU, au Schéma directeur d'assainissement et aux projets d'urbanisme en cours sur ce secteur.

Le conseil municipal précise que les travaux devront être réalisés conformément à la charte de qualité de pose des réseaux d'assainissement (ASTEE).

Le chiffrage estimatif des travaux a été réalisé par le bureau d'étude ARTELIA qui a été retenu pour assurer la Maîtrise d'œuvre de cette opération :

Extension réseau AC : Bouey-La Ribeau		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Extension du réseau		49 910.00	
Prestation intellectuelle			
Maîtrise d'œuvre (ARTELIA)	Forfait	5 700.00	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		55 610.00	
Subventions			
Conseil Général 33- Taux 15% (plafond 10 000€/branchement)			8 341.50
Agence de l'Eau Adour-Garonne - Taux 25%			13 902.50
TOTAL SUBVENTIONS			22 244.00
Autofinancement			
TVA (20% du montant HT)	20.00%	11122.00	
Commune (autofinancement)			44 488.00
TOTAL de l'opération (TTC)		66 732.00	66 732.00

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour cette opération auprès de nos partenaires (Conseil Général de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne...).

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Convention intercommunale pour l'utilisation de la future bibliothèque (DETR 2015) **délibération 2015-02-01**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de création d'un « Pôle culturel-touristique et associatif » en centre bourg (réhabilitation de deux immeubles : rue de la Font et rue Saint Romain) a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR 2015.

Le projet de création d'une bibliothèque est d'intérêt intercommunal car la bibliothèque de Sauveterre de Guyenne accueillera des habitants de plusieurs communes. En effet, les trois bibliothèques de la CdC du Sauveterrois sont en réseau (tarif, abonnement, logiciel, règlement intérieur...) et les écoles (Sauveterre, SIRP de St Brice...) utilisent cet équipement pour leurs activités.

Dans le cadre de la création de cette nouvelle bibliothèque-médiathèque, la commune de Sauveterre souhaite mutualiser l'utilisation de son futur équipement aux communes avoisinantes.

Cette mutualisation est conclue par la signature une convention entre les communes de Daubèze, St Félix de Foncaude, St Hilaire du Bois, St Martin de Lerm, St Martin du Puy, St Sulpice de Pommiers.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation de l'utilisation avec les communes précitées.

- SDEEG – Modification des statuts – **délibération 2015-02-05**

Monsieur le Maire présente la demande du SDEEG pour la modification de leurs statuts notamment sur l'adhésion des communautés des communes et l'attribution de nouvelles compétences :

« Les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Le SDEEG a mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets de statuts rénovés du SDEEG ont pour objet :

- De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.
- De permettre aux EPCI, et notamment la métropole, d'intégrer le syndicat.
- De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres.
- De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable ; assainissement ; déchets ; autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges, avec une représentativité différente de celle du comité syndical. Les collèges sont :

- L'Electricité : Exercice du rôle d'autorité concédant, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles.
- Le Gaz : Exercice du rôle d'autorité concédant, négociations contractuelles.
- L'Eclairage public : Travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.
- L'énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.
- L'eau et l'assainissement : Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.
- L'urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie. »

Monsieur Christophe MIQUEU s'inquiète de cette présentation, d'un par laquelle un syndicat particulier, le SDEEG deviendra un syndicat général. Il ne comprend pas l'injonction qui est faite aux communes de valider ces nouveaux statuts dans le document. Il souligne la manière dont cela s'articule à la réforme des collectivités et à la métropolisation, et s'interroge fortement sur les conséquences et l'intérêt pour la ruralité d'une telle extension de compétences. Enfin, quid de l'avenir de nos syndicats intercommunaux ? Il est clair que le flou règne dans la démarche et les intentions du SDEEG.

Monsieur le Maire indique qu'il est également perplexe sur la multiplication des compétences de ce syndicat mais que certaines modifications sont importantes comme la possibilité d'adhésion des Communauté de Communes (ce qui n'était pas possible en 2014 pour les travaux sur la ZAE).

Après échange de vue, Monsieur le Maire propose de délibérer sur cette modification des statuts. Il résulte de ce vote : 4 contre, 4 pour et 11 abstentions, la voix prépondérante « pour » de Monsieur le Maire, la modification des statuts est adoptée.

- Remerciements

Remerciements de la famille CANTILLAC la municipalité pour son soutien lors du décès de Monsieur Pierre CANTILLAC.

Monsieur le Maire indique au conseil que la municipalité a fait livrer un bouquet de fleur aux trois centenaires de la commune : Madame Marguerite MEYRAN, Madame Marie DUCOS et Madame Simone MARMONT.

- TAP – proposition de changement d'horaires pour l'année 2015-2016

Monsieur Sandrine COMBEFREYROUX, présente la proposition de changement d'horaires pour les TAPS pour l'année 2015-2016, soit deux fois 1h30 d'activités (deux après-midi/semaine). Les jours restent à définir en concertation avec le directeur de l'école élémentaire (pour les enseignants), les parents d'élèves et la FCPE.

- Signalétique touristique communale – **délibération 2015-02-04**

Monsieur le Maire et Madame Sandrine COMBEFREYROUX, Adjointe au Maire, présentent au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un circuit d'interprétation touristique (signalétique touristique) sur la commune de Sauveterre de Guyenne.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de territoire, coordonnée par l'OTEM (Office de Tourisme de l'Entre Deux Mers), et répond à l'appel à projet « Structuration des territoires de l'Entre Deux Mers 2014-2020 » du Conseil Régional d'Aquitaine.

Une rencontre a été organisée le 13 février 2015 avec Madame Emmanuelle MAILLET, Architecte des Bâtiments de France, qui est intéressée par ce projet.

Monsieur MIQUEU indique que ce projet s'inscrit dans la dynamique de territoire de l'Entre Deux Mers et que l'Union des villes Bastides est également impliquée dans la démarche et porteuse d'un projet pour la mise en œuvre d'un circuit d'interprétation touristique des 8 bastides girondines dont Sauveterre de Guyenne (où 5 panneaux sont prévus).

Le chiffrage estimatif des travaux a été réalisé par Madame Frédérique ZARFDJIAN, qui a été retenu pour assurer la Maîtrise d'œuvre de cette opération :

Signalétique touristique		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Prestation intellectuelle			
Honoraires étude de faisabilité (F. ZARFDJIAN)	Forfait	1800.00	
Honaire maîtrise d'œuvre (F. ZARFDJIAN)	10%	2919.45	
Travaux			
Fabrication + implantation		29194.48	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		33913.93	
Conseil Régional d'Aquitaine - Taux 35 %		35%	11 869.87
Conseil Général 33 -			
TOTAL SUBVENTIONS			11 869.87
TVA (20% du montant HT)		20.00%	6782.79
Commune (autofinancement)			28 826.84
TOTAL de l'opération (TTC)		40 696.71	40 696.71

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, le plan de financement et autorise monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour cette opération auprès de nos partenaires (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde ...).

AGENDA

Mars 2015	
05/03	Conférence « Climat » Rotary Club
07/03	Carnaval
08/03	Yoga
13 et 14/03	Bourse aux vêtements
14/03	Conférence : « Les Mythes du feu » par J-C LEBLANC
14/03	Quine Pétanque
21/03	Repas Concert Ecole de Musique
22/03	Elections départementales (1 ^{er} tour)
24/03	Carnaval école maternelle
28/03	Quine Tennis – 21 h salle culturelle Bonard
29/03	Elections départementales (2 nd tour)
31/03	Conseil Municipal (18H30)
Avril 2015	
02/04	Forum de l'emploi viticole 2015
03/04	Conférence GDAF33 – 10h-16h salle culturelle Bonard
Du 07 au 27 avril	« Au gré des vents, au fils des rivières, les Moulins... » exposition
11/04	Quine Pétanque – 21h salle culturelle Bonard
12/04	40 kms de Soussac
18/04	Théâtre salinières
19/04	Course Cycliste – Prix Fouchy
19/04	Coupe d'Aquitaine FSGT de Badminton – zone Bonard
25/04	½ journée Nettoyons la Nature
25 et 26/04	Notre Campagne
26/04	Brocante – Animation Bibliothèque jeux de société autour des mots
29/04	Collecte de Sang – 15h-19h salle des fêtes Saint Romain
Mai 2015	
01/05	50 ans de la fusion
08/05	70 ^{ème} anniversaire commémorations 8 mai 1945

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE - SEANCE DU 26 février 2015

08/05	Concours Pétanque
09/05	Repas Fête de l'agneau – 20h salle culturelle Bonard
11/05	Conseil Municipal (18H30)

Monsieur le Maire rappelle également le voyage pour SOTTRUM qui se déroulera du 06 au 12 août 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.